

---

Adresse des citoyens de la commune de Ballée (Mayenne) qui félicitent la Convention pour son énergie et ses glorieux travaux, lors de la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens de la commune de Ballée (Mayenne) qui félicitent la Convention pour son énergie et ses glorieux travaux, lors de la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 356-357;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_22255\\_t1\\_0356\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22255_t1_0356_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

du citoyen François Marandon, de la commune d'Arvillard.

Par un arrêté des représentans du peuple dans ce département, le canton de La Rochette doit fournir 10 hommes pour son contingent au bataillon de nouvelle levée, de 18 à 30 ans : Jean-Batiste Marandon se trouve compris dans ce nombre. Son âge tendre, et plus encore sa complexion foible et délicate font craindre à François Marandon son père qu'il ne puisse servir utilement la République, et que son remplacement n'enlève à l'agriculture des bras plus vigoureux que les siens. Eh bien ! François Marandon, à qui 67 ans d'une vie laborieuse, passée dans un état voisin de l'infortune, et 4 campagnes dans les dernières guerres d'Italie n'ont rien ôté de la force, du courage et de l'énergie de la jeunesse ne consulte que son cœur et son amour pour la patrie. Insensible aux larmes de sa vieille épouse et aux tendres sollicitations de son fils, qui veut l'empêcher de partir, rien ne peut lui faire abandonner son projet; il se rend à Chambéry, se présente au district et offre de remplacer son fils. L'administration, touchée d'un dévouement si généreux, applaudit à ce trait sublime de courage et d'amour paternel, accueille François Marandon, et l'admet à remplacer son fils (1).

## 10

**L'agent national du district de Langres, en annonçant que la fabrication du salpêtre est dans la plus belle activité, rend hommage au zèle vraiment républicain du citoyen Colmot [pour Collinot], officier de santé.**

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (2).**

L'agent national du district de Langres, département de la Haute-Marne, écrit à la Convention que la fabrication du salpêtre est en grande activité dans ce district; que depuis la loi du 14 frimaire 19 496 livres y ont été déjà fabriquées, et que chaque décade il en fournit à peu près 1 500 à 2 000 livres. Il lui fait part que le citoyen Collinot, officier de santé de la commune de Torcenay, par un dévouement digne d'un républicain, s'est livré à cette fabrication; que son premier essai a fourni 11 livres de salpêtre de la meilleure qualité, et qu'après la récolte, il va reprendre son ouvrage pour en offrir à la République, avec le même désintéressement qu'il a fait de son essai (3).

(1) *B<sup>in</sup>*, 8 fructidor. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 558; *Ann. patr.*, n° DCIII; *M.U.*, XLIII, 154.

(2) *P.-V.*, XLIV, 57.

(3) *B<sup>in</sup>*, 7 fruct. (suppl<sup>h</sup>).

## 11

**Les officiers municipaux de la commune d'Agnin, district de Vienne, département de l'Isère, adressent à la Convention extrait de son procès-verbal du 15 germinal, qui constate que Nicolas-Victor Hurie a fait don de la finance de son office de notaire.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Liquidation (1).**

## 12

**L'agent national du district de Beauvais fait part à la Convention avec quelle activité les biens nationaux et ceux des émigrés se vendent, et très fructueusement.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (2).**

L'agent national du district de Beauvais, département de l'Oise, fait part à la Convention que, depuis le 6 germinal jusqu'au 7 thermidor, il a été vendu dans ce district 829 lots de biens d'émigrés et déportés dont l'estimation étoit de 605 758 livres, et qui ont été adjugés 1 201 435 liv., et que, depuis le 2 Germinal jusqu'au 5 thermidor, 288 lots de biens nationaux, estimés 115 282 livres, ont été vendus 427 240 livres (3).

## 13

**Les citoyens de la commune de Ballée, département de la Mayenne, annoncent à la Convention qu'ils ont célébré avec enthousiasme l'anniversaire du 14 juillet; ils la félicitent sur son énergie et ses glorieux travaux, et l'invitent de rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (4).**

*[Le maire de la commune de Ballée, au présid. de la Conv.; 7 therm. II] (5)*

Chargé par ma commune de faire parvenir au président de la Convention l'adresse cy-incluse, je le fais avec d'autant plus de zèle que c'est l'invulnérable Collot d'Herbois qui occupe le fauteuil. Franc jacobin, sans-culote par excellence, apprens qu'il existe au milieu des chouans une société de vrais patriotes qui n'ont jamais dévié la ligne du plus pur civisme. Non, il n'est pas un are, dans Ballée, qui ne soit électrisé du feu républicain. Rends-toi aux désirs d'une commune dont le territoire est peu étendu mais dont le patriotisme est sans limite.

(1) *P.-V.*, XLIV, 57. *B<sup>in</sup>*, 7 fruct. (suppl<sup>h</sup>).

(2) *P.-V.*, XLIV, 57.

(3) *B<sup>in</sup>*, 6 fruct. (suppl<sup>h</sup>).

(4) *P.-V.*, XLIV, 57-58.

(5) C 319, pl. 1301, p. 26.

Fais donner lecture à la Convention [*de*] l'expression simple de ses sentimens et de sa reconnaissance, et elle s'écriera avec franchise : Collot d'Herbois ne cesse de mériter de la patrie. S. et F. !

P. CHOLLIÈRE (*maire*).

[*Les c<sup>ns</sup> de la comm. de Ballée à la Conv.; 7 therm. II*] (1).

L'incorruptible commune de Ballée vient de célébrer avec enthousiasme la fête du 14 juillet. Quoiqu'environnée de monstres qui déshonorent l'humanité, elle a montré la plus grande sécurité en célébrant cette fête nationale : un petit simulacre de la Bastille, élevé au milieu de la place de la liberté, s'est écroulé avec fracas à ces mots : Adieu Bastille etc... chantés par un peuple nombreux. Cette image sensible de sa destruction, en instruisant tous les spectateurs, les a comblés de joie, et aussitôt les cris de vive la République, vive la Montagne ! ont fait trembler les chouans jusque dans leurs infâmes repaires. Citoyens législateurs, vous n'êtes pas des hommes, vous êtes des dieux. Votre foudre renverse les despotes, écrase les armées ennemies et dévore leurs villes, pendant que le Vésuve, de sa lave brûlante, consume l'empire des tirans. Des ruisseaux bienfaisants qui, de toutes parts, coulent de votre Montagne sacrée, réjouissent et fertilisent le sol des hommes libres. Soyez donc nos dieux tutélaires, braves Montagnards, continuez de faire le bonheur de la République et comptez sur la reconnaissance d'une nation qui fut toujours généreuse.

P. CHOLLIÈRE (*maire*), P. PICHON (*off. mun.*), J. BERGERE (*off. publ.*), Pierre ROUSSIN (*municipal*), Julien BODINNIÉ (*secrét.*) et 19 autres signatures.

## 14

La société populaire de Couze, district de Bergerac (2) fait l'hommage d'un cavalier qu'elle a armé et équipé à ses frais.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 15

L'agent national de Bourmont (4) instruit la Convention que 34 lots de biens de Victor Broglie, émigré, estimés 1 257 livres, ont été vendus 84 260 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Domaines nationaux (5).

(1) C 319, pl. 1301, p. 24. Mentionné au *B<sup>in</sup>*, 7 fruct. (suppl<sup>l</sup>) parmi les adresses relatives au 9 thermidor.

(2) Dordogne.

(3) *P.-V.*, XLIV, 58. *B<sup>in</sup>*, 7 fruct. (suppl<sup>l</sup>).

(4) Haute-Marne.

(5) *P.-V.*, XLIV, 58. *B<sup>in</sup>*, 6 fruct. (suppl<sup>l</sup>).

## 16

La société populaire de Neuf-Brisack adresse à la Convention 95 livres qui lui ont été remises par les sous-officiers et chasseurs du 4<sup>e</sup> régiment, provenant de 2 jours de paie; ils en font don aux veuves et orphelins des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté popul. de Neuf-Brisack à la Conv.; 13 therm. l'an 2<sup>e</sup> de la République française une indivisible et démocratique*] (2)

Citoyens représentants,

La société populaire révolutionnaire et régénérée de Neuf-Brisack, département du Haut-Rhin, a la douce satisfaction de vous faire passer une somme de 95 livres qui lui ont été remis par les sous-officiers et chasseurs du 4<sup>e</sup> régiment, provenant de 2 jours de paye qui leur ont été accordés en gratification. Leur intention est qu'elle soit employée au soulagement des veuves et orphelins des deffenseurs de la patrie.

Mais, en faisant ce don, ils nous ont imposé la condition de vous le transmettre avec humilité puisque, ont-ils dit, la patrie ne leur doit point de gratification lors qu'ils combattent pour leur propre cause les satellites des tyrans coalisés. Cette modestie enchaîne notre éloquence et nous force à nous borner à les admirer plutôt que de les louer.

Les membres composant le comité de correspondance de la société populaire révolutionnaire et régénérée de Neuf-Brisack : DUROCHER, PINELLE, JOURDAIN, GERMAIN, DESPLANT, LALONG.

## 17

La commission des secours envoie l'extrait du procès-verbal de la séance du directoire du département de la Marne [*sic* pour Meuse], qui constate que le citoyen Chonet, ancien militaire retiré à Bellefontaine, à l'exemple de son frère, fait remise de 9 858 livres 10 s., montant de moitié de l'indemnité des pertes qu'il a essuyées lors de l'invasion de l'ennemi, et de 780 livres pour une année de sa pension qui va échoir.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*La c<sup>ion</sup> des secours publics au c<sup>n</sup> présid. de la Conv. nat.; 2<sup>e</sup> bureau de la I<sup>e</sup> section, 6<sup>e</sup> commission, Paris, 22 therm. II*] (4)

Citoyen président,

Le directoire du département de la Meuse

(1) *P.-V.*, XLIV, 58. Reproduit au *B<sup>in</sup>*, 7 fruct. (suppl<sup>l</sup>).

(2) C 318, pl. 1291, p. 34.

(3) *P.-V.*, XLIV, 58. *B<sup>in</sup>*, 7 fruct. (suppl<sup>l</sup>).

(4) C 318, pl. 1291, p. 32, 33.